

# Éditorial

Peter Schulthess

A quoi doit-on s'attacher dans le cadre de la prise en charge psychothérapeutique des personnes souffrant de troubles post-traumatiques liés à la guerre et à la torture? Certes, les flux de réfugiés fuyant les zones de guerre sont moins importants, surtout depuis que les États européens de l'espace Schengen se sont transformés en une citadelle quasi-imprenable. Mais les droits de l'Homme sont sérieusement mis à mal. Des rapports d'ONG attestent des conditions déplorables dans les camps de réfugiés. La Mer Méditerranée est devenue en l'un des plus grands cimetières de l'histoire récente alors que les ONG sont criminalisées et entravées dans leurs efforts pour sauver des vies, y compris par un pays dit civilisé comme l'Italie.

Différentes organisations des psychothérapeutes ont proposé leur aide dans le cadre de la prise en charge des réfugiés. Ainsi l'EAGT (European Association of Gestalt Therapy) qui a mis en place voilà bientôt dix ans un «Committee for Human Rights and Social Responsibility» à l'origine notamment d'un projet permettant à des thérapeutes gestaltistes et à des superviseurs d'aider les agents bénévoles sur le terrain à gérer les expériences qu'ils vivent ou qu'ils ont vécues sur place. L'EAP (European Association for Psychotherapy) est train de mettre en place un projet similaire en partenariat avec les associations nationales affiliées.

L'entretien avec Julia Harsch de la Croix-Rouge suisse à la rubrique «Focalisation» donne un aperçu de ces travaux. L'EAP a récemment publié un guide pratique destiné aux psychothérapeutes qui travaillent avec des réfugiés. Ce guide est publié pour la première fois dans le présent cahier en allemand et en français.

Comme on s'y attendait, la contribution de Peter Schwob sur la gestion des rumeurs d'atteintes

sexuelles dans le cadre de la psychothérapie parue dans le précédent cahier a suscité de vives réactions. Nous publions ici, à la rubrique «Débats», la réaction critique d'une collègue.

Pour nourrir le débat, nous proposons un article de Theodor Itten qui invite à plus de précaution dans l'établissement des diagnostics et demande que tout comportement jugé inhabituel soit considéré dans son contexte. Dans bien des cas, l'évaluation diagnostique change radicalement. D'Allemagne, Alfred Köth nous a envoyé une contribution sur l'évolution de la conception du métier et de la fonction de psychothérapeute dans la législation actuelle. Ses réflexions nous ont paru intéressantes, y compris pour un public suisse, même si la législation en la matière diffère d'un pays à l'autre.

La rubrique «Actualité» propose cette fois plusieurs articles sur différents sujets: il sera question de politique professionnelle du point de vue de la Présidente mais également dans le contexte européen avec l'EAP, nous vous parlerons également, depuis la Suisse italophone, du registre des professions de la psychologie que l'OFSP vient de rendre accessible et d'une étude sur l'offre de soins psychothérapeutiques (et ses lacunes) en Suisse. Vous pourrez lire par ailleurs un article sur le congrès annuel 2017 de la SSPP (Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie), ainsi qu'un rapport sur le bilan très positif du cycle de conférences sur la «Théorie générique de la psychothérapie de l'«ASP»». Pour finir, vous trouverez dans ce numéro les informations du secrétariat, un aperçu des prestations de services de l'ASP ainsi qu'un calendrier des manifestations à venir. Bien entendu, vous pourrez également lire l'entretien habituel avec un membre de l'association.

Je vous souhaite une agréable lecture.

